

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE

143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20230516-DEC2023-051-AU  
Date de télétransmission : 16/05/2023  
Date de réception préfecture : 16/05/2023

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2023-051**

**Objet : Délocalisation de la séance du conseil communautaire du 6 juillet 2023 dans la commune de Bourg-Saint-Christophe**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-94 en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour autoriser la réunion des conseils communautaires dans un lieu choisi dans l'une des communes membres ;

VU l'avis favorable du maire de Bourg-Saint-Christophe et le prêt gracieux du Foyer rural par la commune ;

- DECIDE de délocaliser la séance du conseil communautaire du 6 juillet 2023 au Foyer rural de Bourg-Saint-Christophe.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 16 mai 2023*

Publiée le **19 MAI 2023**

Fait à Chazey-sur-Ain,  
le 16 mai 2023.

Le Président  
de la Communauté de communes

  
Jean-Louis GUYADER

